



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC  
SEANCE DU 11 MAI 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le Onze Mai à Dix-Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.**

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 10

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 06/05/2021

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Barbara COLIN, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO, Laëtitia LUBIATO, Frédéric PICQ.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée

Secrétaire de séance: Vincent Grafte

---

**1. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 06.04.2021**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 06.04.2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 06.04.2021.

**2. Création d'un poste non permanent pour surcroît de travail :**

Mr le Maire explique qu'en raison des travaux de rénovation du logement communal, notre agent technique Mr CAZAUX ne peut s'occuper pleinement des tontes et de l'entretien des routes.

Ainsi, Mr Le Maire propose d'embaucher une personne temporairement afin de s'occuper des tontes et de l'entretien des routes pour une durée d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher une personne à temps plein sur le poste d'agent technique pour une durée d'un mois.

**3. Proratisation des congés annuels pour les agents intercommunaux :**

Mr le Maire explique que nous avons, à ce jour, un agent intercommunal sur l'ensemble du personnel de la mairie.

La réglementation des congés annuels pour chaque collectivité-employeur doit être définie dans une délibération du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose que les congés annuels des agents intercommunaux soient pris de manière proratisée par rapport aux temps de travail effectif hebdomadaire de chaque commune-employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'opter pour la proratisation des congés annuels des agents intercommunaux en fonction du temps de travail qu'ils effectuent dans chacune de leur commune-employeur.

#### 4. Redevance orange :

Mr le Maire explique que la mairie pourrait demander une redevance à l'entreprise Orange suite à l'installation de la fibre sur Daignac.

Néanmoins, faute de précisions et d'éléments, la délibération des élus à ce sujet sera prise ultérieurement.

#### 5. Questions diverses :

- Réfection du logement : Mr Chagneau dit que les menuiseries sont arrivées et vont pouvoir être posées. Les travaux avancent bien. Le logement pourrait être loué à compter du 1<sup>er</sup>/08/2021.  
Les élus, après vote, décident de le louer à 800.00 euros/mois ( 7 Pour – 3 Abstentions )
- France 3 : Mr le Maire explique qu'il a répondu ce lundi 10 mai à des questions dans le cadre d'un reportage qui sera diffusé ce mardi 11 mai à 19h sur la 3.
- Vaccination : Les élus et accesseurs ont la possibilité de se faire vacciner pour tenir le bureau de vote. Des créneaux sont réservés par la Cali pour cela. Néanmoins, il s'agit d'une recommandation du conseil scientifique : la vaccination n'est pas obligatoire pour tenir le bureau de vote, ni le test PCR.  
Par ailleurs, le vaccibus revient ce jeudi 13/05 à Saint Quentin de Baron et 11 personnes de Daignac vont pouvoir bénéficier de doses Pfizer bio and tech.
- AMG : Mr le Maire indique qu'il y a un nouveau président : Mr Bernard Lauret (Maire de St Emilion). Il indique aussi avoir été élu pour faire partie de Conseil d'administration.
- Tour de France : il passera près de chez nous les 16 et 17 juillet 2021.
- Elections 20 et 27/06/2021 : Le planning de tenue des bureaux de vote est complet. Des personnes en réserve vont être contactées. Les procurations pourront se faire sur [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).
- PPRMT : Mr Siutat explique qu'une médiation va être lancée avec Mme la Préfète afin de trouver une issue favorable à ce litige. Pour rappel, l'arrêté préfectoral indiquait que les personnes propriétaires de carrières devaient faire une révision annuelle des carrières à leur charge. Idée rejetée par les communes du PPRMT qui ont lancé ce recours. Une réunion est prévue avec le sous-Préfet le 26.05.2021.
- PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal : Mr le Maire explique qu'il sera actif d'ici 5 à 6 ans. Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint vont être conviés à des réunions à ce sujet.
- Travaux route : Route de curton, lieu dit Baringue : la route s'effrite sur le bas côté. Mr le Maire a contacté Mr Julien Guinet du CRD afin de voir pour des travaux d'amélioration de la chaussée à cet endroit.
- SMER'E2M : Un état des lieux de la Canaudone va être effectuée. Une commission « ragon-dins » sera aussi mise en place.
- Chenil du Libournais : Mme Colin explique que des chiens en divagation sont souvent aperçus sur Daignac. Il faut y remédier.
- Ecoles : Le visiophone fonctionne et permet de sécuriser les lieux. La prochaine étape sera, indique Mr Grafte, la mise en place d'un portillon électrique.
- Calamités agricoles : Mr Siutat a écrit une lettre aux administrés afin qu'ils se rapprochent de la mairie pour que l'on puisse recenser les dégâts liés au gel.
- Astreintes : un système de transfert d'appel sera envisagé.
- Recensement de la population : il est décalé de 2022 à 2023.
- FDAEC : Dossier complet. Une subvention sera donc attribuée à la commune de Daignac.
- Eau : les contrôles sanitaires confirment que l'eau distribuée sur Daignac remplit toutes les conditions pour être potable et sans danger.
- Fauchage : Devis signé avec l'entreprise Julien ROMAIN pour 2 passages.

- Commission de développement de la Cali : Commission sous la direction de Mr Jack ALLAIS. Mme Berguio de Daignac en fait partie.
- Urbanisme : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation des droits des sols sera mise en place.
- Eglise : Les travaux seront menés par Mr Boatto. Financés à 50% par la commune et 50% par Mr Stéphaneopolis, notre mécène. Les bâtiments de France seront consultés et Mr le Curé sera averti.

Mr Birba est en charge de ce dossier.

- Marché communal : Mr Bourrez gère ce dossier.
- Nouvelle association : Les « écomairants » association de l'école est devenue les 'Petits z'écoliers ». Sa nouvelle présidente est Mme Fontaine.
- Lotissement Curton : Le Maire indique avoir reçu une pétition à ce sujet envoyée par le « Collectif du Bien-Vivre ensemble à Daignac »

Le nouveau PA a été reçu en Mairie et est à l'heure actuelle en instruction.

Parallèlement à cela, Mr Siutat indique regretter d'être cité personnellement dans le texte accompagnant la pétition du « Collectif du Bien-Vivre ensemble à Daignac » et estime que les propos le concernant y sont déformés.

- CIRKWI : L'Office du Tourisme du Libournais met en place un circuit de randonnées pédestres de 18 kms sur Daignac.

**La séance est levée à 21h10**

Les Membres Présents,

Le Secrétaire

Le Maire

